

# LANGUIDIC

BULLETIN MUNICIPAL N°73 - JANVIER 2020

*Meilleurs  
Voies  
2020*



Centre de la Ville de Languidic  
Tous les résidents payent le C.A. du Talhouët  
en partenariat avec la Ville de Languidic

WATERMARCHÉ

02 Sommaire

03 Edito

## VIE MUNICIPALE

04 Les échos de la commune

12 Au fil des conseils municipaux

## CULTURE - EMA

15 Médiathèque

16 REMISE INSIGNE ORDRE NATIONAL  
DU MÉRITE

## VIE ASSOCIATIVE

18 Fête des Menhirs de Kersolan -  
Association CESAR - Fit'Forme Plein Air -  
Maison des Associations

## VIE LOCALE

21 Commerces et Artisanat

## ÉTAT CIVIL

22 Mariages - Naissances - Décès

23 LA LETTRE DE L'OPPOSITION

24 CALENDRIER DES FÊTES 2020

## PRATIQUE MAIRIE

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00

## PERMANENCES

(EN MAIRIE ET SUR RENDEZ-VOUS)

## Madame le Maire

Lundi et jeudi de 14h00 à 18h00  
Mardi de 09h00 à 12h00

## Adjoints (sur rendez-vous)

- ▶ François Le Louër Vendredi de 9h00 à 10h30
- ▶ Anne Le Roux Mercredi de 17h00 à 18h00
- ▶ Philippe Evanno Mercredi de 17h00 à 18h00
- ▶ Thierry Le Strat Vendredi de 9h30 à 10h30
- ▶ Christelle David Lundi de 17h30 à 18h30
- ▶ Loïc Le Picard Mercredi de 17h00 à 18h00
- ▶ Véronique Garido sur rendez-vous suivant  
planning

## PRATIQUE AGGLO

## ▶ MAISON DE L'AGGLOMÉRATION

Esplanade du Péristyle à Lorient.

Tél. 02 90 74 71 00

Accueil et standard ouverts du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30  
[www.lorient-agglo.fr](http://www.lorient-agglo.fr)

## ▶ COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS

N° vert : 0 800 100 601

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Ouverture de la déchetterie de Lanveur**Mardi, jeudi et samedi de 10h à 12h30  
et de 14h à 18h - Tél. 02 97 65 89 18

## ▶ EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT

N° vert : 0 800 100 601

Lundi de 8h30 à 17h15,

du mardi au jeudi de 8h30 à 12h15

et de 13h30 à 17h15, vendredi de 8h30 à 16h30

## ▶ ESPACE INFO HABITAT

N° vert : 0 800 100 601

Service gratuit proposé par Lorient Agglomération et  
regroupant le service Habitat, l'ADIL (information  
logement) et l'Espace Info Energie d'ALOEN  
L'EIH accompagne les nouveaux arrivants et les  
habitants souhaitant louer, rénover, acheter ou  
construire un logement. 6, rue de l'Aquillon à  
Lorient. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 17h ou sur RDV.

## ▶ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS (CTRL)

Gare d'Echanges, Cours de Chazelles, Lorient

Tél. 02 97 21 28 29

[www.ctrl.fr](http://www.ctrl.fr)

## ▶ FOURRIÈRE

55 rue Amiral Favereau, Lorient – Tél. 02 97 64 25 21

## ▶ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° vert : 0 805 05 00 26

## ▶ OFFICE DE TOURISME LORIENT BRETAGNE SUD

Quai de Rohan à Lorient B.P. 2– Tél. 02 97 847 800

[www.lorientbretagnesudtourisme.fr](http://www.lorientbretagnesudtourisme.fr)D'avril à juin : du lundi au samedi de 10h à 12h  
et de 14h à 18h

## Contact

2, rue de la mairie – 56440 LANGUIDIC

02.97.65.19.19

[mairie@languidic.fr](mailto:mairie@languidic.fr) – [www.languidic.fr](http://www.languidic.fr)Dépôt légal 1<sup>er</sup> semestre 2020

Tirage 3900 exemplaires

Directeur de la publication : Patricia Kerjouan

Crédits photos : Mairie - Christine Le Gallic

Conception : HLB Edition Languidic



## MESDAMES, MESSIEURS, CHERS CONCITOYENS

Aux premiers jours de la nouvelle année, nous sommes tous à faire des projets, professionnels, personnels ou les deux...

Voici le temps de la fin de la mandature 2014-2020 et après 19 années au service des languidiciens, je vous dis au revoir.

Maire après avoir été adjointe, mon action a toujours été guidée par l'intérêt général, tant au niveau communal qu'au niveau de ma fonction à Lorient Agglomération, ainsi que dans la représentation de la commune que je portais dans les diverses instances. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée toutes ces années.

Cette mandature a commencé sous de mauvais augures au regard des dotations de l'Etat en très forte baisse, baisse stabilisée depuis 2017. Nous avons dû faire des choix guidés par le bon sens, et acter des priorités afin de préparer l'avenir, pour favoriser l'accueil de nouvelles familles notamment.

Le budget 2020 a été construit en tenant compte des capacités d'autofinancement, sans emboliser les projets futurs.

Des projets ont abouti, d'autres sont en cours, des études sont prévues et, il reviendra aux futurs élus de les mettre en œuvre selon leur volonté.

La mandature a été celle de transferts de compétences supplémentaires telles, la gestion des eaux pluviales, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dite GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, a été adopté en 2017. Au cours des réunions de travail à Lorient Agglomération, avec optimisme, François Le Louër et moi-même, tous deux élus communautaires, nous avons défendu âprement le maintien de la zone du Refol en tant que zone d'activités économiques, nous avons argumenté vivement pour maintenir les centralités que sont Kergonan et Tréauray en tant que villages, ce qui autorise la construction et le maintien de l'activité commerciale, nous avons toujours expliqué la nécessité de maintenir une desserte de bus pour nos hameaux et souvent obtenu gain de cause...

Certes, les communes sont différentes, et équité ne veut pas dire égalité, mais chaque commune a à clamer haut et fort son identité avec fierté.

Je fais le vœu que l'Agglomération intègre toujours, par sa gouvernance, toutes les pièces du puzzle que constituent nos communes si différentes. Je fais le vœu qu'il n'y ait pas des "oubliées", celles "trop loin de la ville".

Enfin, je souhaite à celles et à ceux qui s'impliquent dans la campagne des élections municipales de le faire dans le respect des hommes et des idées. Je souhaite le meilleur aux futurs élus pour notre commune qui porte des valeurs de solidarité, du "bien vivre ensemble".

Aves les élus du Conseil Municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020.

Patricia Kerjouan



## OPÉRATION 1 ENFANT / 1 ARBRE



C'est la 5<sup>ème</sup> année que cette opération est organisée par la Municipalité. Cette année, 30 pruniers et 3 pommiers ont été plantés par les parents des enfants nés en 2018, pour 79 naissances au total. Chaque plant est identifié du nom de l'enfant et de l'espèce planté.

La plantation a été réalisée sur un terrain en continuité de celui planté les années passées à Kerentestec, près de la Forêt 2000. Cet espace est aujourd'hui un lieu de plus de 150 essences d'espèces variées. Il est à noter l'aide apportée par quelques élus et des membres de l'association Locarterre pour ces plantations. Un diplôme rappelant le nom de l'enfant, la date de plantation et la variété du plant a été remis par Monsieur François Le Louër, adjoint au Maire, aux parents lors de la réception, en mairie.

## Semaine des alternatives aux pesticides 2020

La "Semaine pour les alternatives aux pesticides" est programmé du 27 mars au 5 avril 2020. Cette opération nationale se déclinera au niveau local sous le nom "Eau jardin Ria d'Etel", elle se trouve décalée en lien avec les élections municipales.

Soutenues par le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel (SMRE) et Lorient Agglomération, de nombreuses actions et manifestations seront programmées sur notre commune : des événements grand public tels que le broyage de végétaux et la distribution de compost, des activités à la médiathèque (échange de graines, désherbage de printemps, atelier autour des plantes, projection d'un film, etc...), et aussi un spectacle de rue et des événements pour les scolaires. Le planning complet sera fourni ultérieurement.

## Journée Citoyenne

**Pour encore mieux préparer le cimetière pour la Toussaint, une ½ journée citoyenne dédiée à l'entretien du lieu s'est déroulée le vendredi 18 octobre au matin.**

Une quinzaine de bénévoles s'est présentée pour cette action. Le travail a consisté à biner et racler le sol pour éliminer les herbes. Les opérations de ramassage des herbes arrachées et de ratissage ont été faites par le

service des espaces verts de la commune, présent également lors de cette action. Cette opération renouvelée chaque année n'est possible que grâce aux bénévoles qui donnent un peu de leur temps à la collectivité. La commune les remercie vivement. Le verre de l'amitié qui clôture la matinée contribue à la convivialité qui règne lors du chantier. Cette journée dite citoyenne s'insère dorénavant dans le calendrier de la commune.

## La belle collecte des jeunes élus

**Le conseil municipal des jeunes a procédé, au mois de novembre, à une collecte de jouets dans les quatre établissements scolaires de la commune.**

Ensuite, les jeunes élus ont apporté le fruit de la collecte au local de l'association "Languidic solidarité". Un moment très fort puisque tous ces jeux ont été offerts, à Noël, aux enfants de "50 familles aujourd'hui bénéficiaires de l'aide alimentaire ponctuelle".

**Un grand merci aux languidiciens qui ont répondu à cet élan de générosité.**





## Un menu végétarien par semaine à la cantine scolaire

La loi Agriculture et Alimentation EGALIM votée en 2018 vise à faire évoluer les modes de consommation au sein des restaurants collectifs à horizon 2022.

Dans ce cadre, il est proposé à titre expérimental aux gestionnaires publics et privés des services de restauration collective scolaire d'intégrer un menu végétarien une fois par semaine dans les menus et ce pendant deux années.

La municipalité s'est donc inscrite dans cette démarche dès le mois de décembre en proposant ce repas végétarien une fois par semaine et à chaque fois sur des jours différents afin que chaque élève ne déjeunant pas forcément tous les jours puisse en bénéficier.

Pour mémoire, les repas végétariens sont constitués de légumes, céréales, légumes secs, laitage et œufs. Ils excluent les viandes, les poissons et fruits de mer.

L'expérimentation fera l'objet d'une évaluation nationale dont les résultats seront transmis six mois avant son terme.



### Contrôle et réglage des feux

## "Bien voir et être vu"

Le jeudi 17 octobre dernier, la municipalité proposait en partenariat avec la Prévention Routière, un contrôle et réglage des feux.

Cette année encore, un grand nombre de Languidiciens est venu faire contrôler les feux et essuie-glaces de leur véhicule.

111 véhicules sont passés au contrôle, 25 % d'entre eux ont bénéficié d'un réglage gratuit.

La Prévention Routière a par la même occasion effectué un bilan du bon état de la voiture (feux, essuie-glaces, pneumatiques, contrôle de sécurité).

# Du mouvement dans les services municipaux



● **Igor Cadoret** a intégré, suite au départ en retraite de Hubert Le Pallud, le service voirie au 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur le grade d'adjoint technique stagiaire à temps complet, après une carrière privée dans les travaux publics.

● Suite au départ en retraite de Jean-Marc Le Fresne, **Catherine Le Troedec** a pris la responsabilité du service financier de la commune après mutation de la commune de Baud, sur le grade d'attaché territorial à temps complet.



● Sapeur-pompier volontaire à la caserne de Languidic, **Mickaël-Jordan Francis** a intégré le service voirie au 1<sup>er</sup> octobre 2019 sur le grade d'adjoint technique stagiaire à temps complet, suite à la mutation vers une autre collectivité de Monsieur Philippe Le Mentec.

● **Manuella Tolar** a intégré le CCAS le 1<sup>er</sup> novembre 2019, en tant qu'agent chargé de l'accueil social sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet, après mutation de Centre Morbihan Communauté.



● **Damien Beutier** a intégré l'école de musique en tant qu'enseignant de guitare, suite au départ en retraite de Jean-Marc Renault, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet après mutation de la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu (44).

● **Nathalie Ouptier** a intégré l'école de musique en tant qu'enseignante de flûte traversière sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, le 5 septembre 2019. Nathalie avait déjà effectué des remplacements à l'école de musique en 2006 et 2014.





## Dépôt de gerbes le 10 novembre 2019 à Kerroch et Kergurun :

### KERROCH LE 22 JUIN 1942

**Dans la nuit du 21 au 22 juin 1942 vers 2h du matin est tombé ici un bombardier bimoteur australien de type Wellington MK IV avec 5 personnes à bord, 4 australiens et 1 anglais, abattu par la DCA allemande. Tous sont restés dans l'avion et ont été tués dans le crash. Ils sont enterrés au cimetière de Kerentrech à Lorient.**

Ce bombardier venait pour larguer des mines d'eau dans Lorient, c'était cette nuit-là l'opération Gardening, 12 avions participent à cette mission. 1 seul avion sera abattu, celui-ci le Z.1383.

Il faisait partie du 460<sup>e</sup> escadron australien et il a fait 14 missions entre sa mise en service le 2 avril 1942 et le 21 juin 1942. L'avion était parti de la base de Brighton dans le Yorkshire, au Nord Est de Londres. La devise de l'escadron était "strike and return" (frappe et reviens), ce que n'a pas pu faire cet avion. Jean Perron a témoigné dans le bulletin municipal de 2011 "J'ai été réveillé vers 2h du matin, *"lève-toi, il y a le feu"*. L'avion était éparpillé sur 100m. Du feu il y en avait partout car l'essence et l'huile avaient arrosé tout le pré". Trois aviateurs étaient dans le fossé et carbonisés, un autre sur la route et un resté dans cabine, morts tous les 5..."

### KERGURUN LE 16 AVRIL 1943

**Les alliés bombardent la base sous-marine de Lorient : les anglais la nuit, les américains le jour.**

La cible est la centrale électrique derrière le K1. Ce 16 avril, il fait beau. Ici est tombé un avion B 17 dans le champ de Jean Le Meur. Partis d'aéroports anglais, 59 B17 se regroupent au-dessus de la Cornouaille anglaise, traversent la Manche puis la Bretagne. Le B17 de Kergurun, attaqué au niveau de Pontivy par 2 chasseurs Fock-Wulf 190, porte un équipage de 10 hommes.

- Le navigateur Voyle Spence est blessé, perd son masque à oxygène et saute à 7000m d'altitude. Il est recueilli, soigné, mais vite fait prisonnier.

- Le B17 est poursuivi par 2 chasseurs allemands. Il se déleste de ses 5 bombes de 450 kgs chacune sur les villages de Malachappe, Trélécan, puis survole Languidic, Hennebont, Brandérion, Landévant. Ce combat aérien est vu par beaucoup de monde, il est un peu plus de midi et le B 17 se défend toujours avec ses mitrailleuses.

- 7 parachutistes sautent au-dessus de Saint Gilles, 3 sont abattus dans leur descente. Ils seront enterrés à Kerentrech. Les 4 autres seront faits prisonniers en Allemagne, tout comme le navigateur Spence.

- Il reste 2 aviateurs à bord. L'avion tourne autour de Tréauray, Landévant. Très touché, il perd des pièces de fuselage, perd de l'altitude pour exploser au sol ici à Kergurun dans le champ de Jean Le Meur. Les deux aviateurs seront enterrés de nuit dans le cimetière de Saint Gilles.

Nous rendons hommage au souvenir de ces combattants à l'endroit où ils sont tombés. Nous n'oublions pas le sacrifice de ces jeunes hommes morts si loin de leur pays pour des valeurs que nous portons "Liberté, Egalité, Fraternité".

### Discours de Patricia Kerjouan





## Maisons et jardins fleuris

Comme chaque année, la commune a organisé le concours des "Maisons et jardins fleuris". Le jury, chargé d'apprécier les réalisations s'est rendu sur les 23 sites inscrits le 23 juin 2019 et a procédé à un classement en fonction des différentes catégories.

L'ensemble des participants a été reçu et remercié en mairie le 7 novembre et s'est vu remettre un bon d'achat (en jardinerie) et un ensemble de plants

préparés par Evelyne Derouillac, responsable du service espaces verts de la commune.

Ce concours permet de récompenser à la fois les efforts réalisés en matière de fleurissement mais aussi l'esprit d'initiative et de créativité des participants.

Le nombre de participants est stable d'une année sur l'autre. Que d'autres nous rejoignent dans ce concours que nous organisons dans un esprit de convivialité et d'échanges, d'autant que de très belles réalisations existent sur notre commune,

**Ces inscriptions ne se font que sur le volontariat.**

## Inscription sur la liste électorale

**Date limite d'inscription : 7 février 2020**

- **Documents à présenter** : pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile récent (inscription possible sur le site : [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)).

Par ce site internet, chaque électeur peut interroger sa situation électorale via le service en ligne "Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote".

**Changement d'adresse** : demandez la mise à jour de votre inscription.

## Elections municipales les 15 et 22 mars 2020

- **Cartes d'électeurs** : Les électeurs ayant fait l'objet d'une modification de leur adresse pourront utiliser la carte d'électeur reçue avant les élections européennes en 2019.

- **Procuration** : Anticiper l'établissement d'une procuration permet d'assurer sa bonne réception en mairie dans les délais. Pour rappel, une procuration

peut être établie en gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance pour une durée maximum d'1 an.

Possibilité de pré-remplir le formulaire sur internet : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675)

**Contact** : 02.97.65.19.19. ou [etatscivil@languidic.fr](mailto:etatscivil@languidic.fr)



## Semaine bleue à l'EHPAD

Dans le cadre de la Semaine bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées, et en écho à la Fête de la science, Sarath San, de la médiathèque, a rencontré les résidents de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du Marégo.

Le mercredi après-midi, étaient également invités les enfants du groupe des 6-7 ans de l'accueil de loisirs "Pour la première fois, j'ai apporté l'imprimante 3D à l'Ehpad pour faire des démonstrations aux résidents et au personnel.

*Avec Ludivine, l'animatrice, nous nous sommes dirigées vers la réalisation d'objets utiles dans leur quotidien comme des porte-clés avec leur prénom écrit dessus, des marque-pages, des pancartes pour le potager pour l'Ehpad mais également pour l'accueil de loisirs.*

*L'imprimante 3D est aujourd'hui utilisée dans le milieu médical dans la réalisation de main et de pied articulé, de prothèse dentaire, de prothèse pour les animaux... et aussi dans la réalisation de pièces de rechange : vis, pièce auto... Le plus impressionnant étant la réalisation d'une maison, à Nantes !" sourit Sarath.*

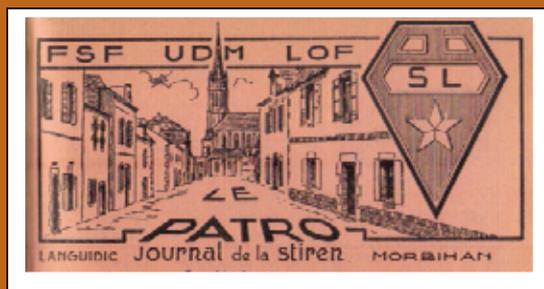
## Languidic Images et Patrimoine

La STIREN aura 100 ans en 2021 !

Languidic Images et Patrimoine recherche des photos inédites, des diapositives, des négatifs, surtout de la période 1956 à 1965, au temps de l'abbé Marquer, pour illustrer la revue "Le Patro".

lip56440@gmail.com  
Jean-Pierre Le Bobinnec  
02 97 65 22 28

Michel Le Chenadec  
02 97 36 96 25



## Les dépôts sauvages

### QU'EST-CE QU'UN DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS... ?

Ces dépôts, que nous croisons souvent dans la "nature" et souvent sur la voie publique, sont de toutes natures. Ils sont largement représentés par des matériaux de démolition ou des encombrants. On rencontre aussi des sacs d'ordures ménagères, de vêtements ou des pneus.

Quelques fois ce sont des produits toxiques qui sont observés : batteries de camion ou de voiture, peinture et autres enduits, huiles et de plus en plus, des tôles fibrociments. Ces dernières contenant de l'amiante sont difficiles à recycler et à stocker. Enfin, comble du dépôt sauvage : des sacs plastiques remplis de déchets verts... En pleine nature !!!

### QUE DIT LA LOI ?

Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une collectivité locale ou d'un industriel est responsable de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement).

**Tout dépôt** de déchets (dont les abandons d'épaves) **est interdit** sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

### POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

### LES SANCTIONS ?

Des poursuites pénales prévues aux **articles R. 632-1, R. 644-2 et R. 635-8 du code pénal** pourront être engagées.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et **si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule**, le montant de l'amende est de 1 500 euros (article R635-8 du code pénal).

### QUEL COÛT POUR LA VILLE ?

Le ramassage des dépôts sauvages coûte environ plus de 30 000 € par an à la ville : camion, agents, élimination des déchets...

Une surveillance particulière des lieux de collecte est effectuée par la police municipale, et toute personne procédant à des dépôts sauvages s'expose aux sanctions précitées.

## Téléthon 2019 :

Somme récoltée : **5 927,47 €**

**AFM  
TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUERIR



## Demandes de subventions :

Les dossiers de demande de subvention de fonctionnement et projet sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune [www.languidic.fr](http://www.languidic.fr) ou à l'accueil de la mairie.

● Les dossiers complets devront être déposés en mairie avant le 1<sup>er</sup> mars 2020.



## Augmentation de la capacité du Multi accueil "Ti Loustics"

**Les locaux du Multi accueil "Ti Loustics" ont été conçus pour permettre, à terme, d'atteindre la capacité de 20 places.**

Depuis son ouverture dans la nouvelle structure, début 2019, la capacité d'accueil a été portée de 12 à 15 places afin de pouvoir satisfaire les familles.

Les PEP 56, gestionnaire de la structure, ont informé la commune qu'une augmentation de la capacité d'accueil peut à nouveau être envisagée compte tenu

des nouvelles demandes en instance.

Le conseil municipal a donc décidé de porter la capacité d'accueil à 18 places au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le montant de la subvention communale pour pallier les contraintes de service public est ainsi modifiée pour être portée de 76 738 € à 84 370 €. Sur ce montant, une aide de la CAF représentant environ 40 % de la subvention communale est versée par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse.

## Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

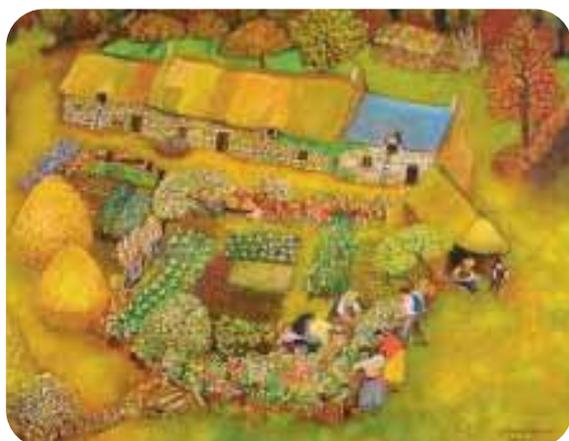
**Le conseil municipal a décidé l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour les exploitations qui ont un mode de production biologique pendant une durée de cinq ans.**

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier

de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou le preneur, si les propriétés concernées sont données à bail, adresse au service des impôts, avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

## Contrat de cession de droits d'auteur avec le peintre Lucien Pouëdras



**Le peintre Lucien Pouëdras a souhaité que son témoignage d'artiste-peintre, dont l'œuvre représente le paysage et la vie quotidienne d'avant 1950 sur le territoire de Languidic, puisse être exploité à des fins non lucratives par la commune.**

L'accord porte sur la cession à titre gracieux des droits d'exploitation sur les versions numérisées des Toiles de l'artiste. La liste des Toiles, au nombre de 400 environ, correspond aux Toiles figurant au sein de l'ouvrage "50 ans de peinture" par Lucien Pouëdras, et pourra être mise à jour ou complétée via le répertoire en ligne qui sera mis à disposition de la commune.



## Mise en place du nouveau Conseil Municipal des Enfants

Les nouveaux élus du conseil municipal des enfants ont été installés lors de la cérémonie d'investiture le 12 décembre dernier.

● **Les nouveaux élus de CM1 sont :** Eloan Odic (école Jules Verne), Hugo Le Blanc, Lily Le Gouareguer, Apolline Pantzer, Maël Pineau et Bianca Plassart (école Georges Brassens), Louane Chevalier, Lou Girard, Alexis Kernin, Bleuenn Le Marec, Lylia Soulabaille et Julien Stéphan (école Notre Dame des Fleurs).

● **Les élus de CM2 entamant leur 2<sup>ème</sup> année de mandat sont :** Camille Lecossier (école Jules Verne), Marine Lefebvre, Marine Sigonneau et Yaëlle Sigonneau (école Georges Brassens), Mathéo Le Bel, Mathys Maziller et Roxane Pauvers (école Notre Dame des Fleurs).



## Recrutement d'un apprenti au service espaces verts

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt pour les jeunes ou travailleurs handicapés en leur proposant un mode d'insertion professionnelle durable grâce à l'obtention d'un niveau de qualification et une expérience adaptée.

L'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien l'emploi des jeunes.

Dans ce cadre, la commune a recruté Eva Danion au service espaces verts le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## Quartier de Coët Mousset : fouilles archéologiques complémentaires

Par arrêté n°2019-349 du 25 septembre 2019, Madame la Préfète de Région Bretagne a prescrit une fouille préventive préalable à l'aménagement des terrains de Coët Mousset.

Il revient à l'aménageur, en l'occurrence la commune de Languidic, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération de fouille. Dans ce cadre, une consultation a été lancée auprès des opérateurs d'archéologie préventive.

La société EVEHA 31, rue Soyouz à Limoges, a été retenue pour un montant de 323 183,50 € hors taxes.

Ces travaux de fouilles peuvent, sous conditions, bénéficier d'un financement :

- de l'Etat au titre du Fonds national pour l'archéologie préventive,
- de Lorient Agglomération au titre du Programme local de l'habitat.

Les fouilles sont prévues sur une période de 5 mois et devront être achevées pour l'été 2020.





## Projet de centrale hydroélectrique sur le Blavet

Créée en 2011, XSEA est une société d'économie mixte réunissant à son capital des collectivités locales et des actionnaires privés. La vocation de XSEA est de :

- **favoriser** à travers des investissements immobiliers l'implantation et le développement d'entreprises sur le Pays de Lorient,
- **encourager et faciliter** la production et le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire (solaire, biogaz, éolien) en valorisant notamment le patrimoine bâti et non bâti des collectivités locales.

Dans le cadre de ses missions, XSEA a engagé des études pour développer la filière hydroélectrique. L'objectif national est de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale en 2030 (14,9% réalisés en 2015 en France). L'hydroélectricité représente la première source d'électricité renouvelable en France et les installations au fil de l'eau représentent 26% de la production hydroélectrique.

### LA PETITE HYDROÉLECTRICITÉ A DE NOMBREUX AVANTAGES :

- **elle permet une production d'électricité** souple et proche des lieux de consommation, évitant des pertes sur le réseau de distribution,
- **elle contribue au bilan bas-carbone** de la France et aux objectifs fixés par l'Europe (-20% d'émission de CO<sub>2</sub> en 2020 et -40% en 2030) en n'émettant pas de gaz à effet de serre,

- **elle produit une électricité renouvelable** non intermittente,

- **elle respecte l'état écologique** des rivières grâce à toutes les mesures environnementales qui permettent la libre circulation des poissons et des sédiments,

- **elle contribue à l'activité et au développement économique** des territoires en apportant un revenu régulier à de petites communes et en soutenant l'activité industrielle locale.

Le Blavet dispose d'un débit important et de chutes d'eau exploitables d'environ 2 à 2,5 mètres. L'écluse de Manerven présente un intérêt et le dossier a été déposé et sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres de la CRE (commission de régulation de l'énergie).

Ce projet a très peu d'impact sur l'environnement et a fait l'objet de deux validations par les services de l'Etat. Sur le plan technique, le principe retenu est celui de la vis hydrodynamique, adaptée aux chutes du Blavet. Ce type d'équipement est par ailleurs ichtyocompatible : les poissons circulent librement à la dévalaison tout comme les flottants.

L'investissement envisagé permettrait une production de 1500 MWh, équivalent à 350 foyers.

La procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau viendra compléter et finaliser les démarches déjà entamées et l'ensemble des critères seront étudiés (environnementaux, continuité écologique, techniques, financiers, etc...). In fine, l'autorisation sera délivrée par le Préfet uniquement si le projet est jugé conforme et s'il respecte la réglementation en vigueur.

# CONCOURS PHOTO

« LA NATURE INSOLITE EN VILLE »

Du 21 décembre 2019 au 21 février 2020

Organisé par le Syndicat mixte de la ria d'Étel avec l'appui des communes, médiathèques et espaces jeunes.

Ouvert aux résidents des communes du bassin versant de la ria d'Étel : Belz, Brandérion, Brech'h, Camors, Erdeven, Étel, Kervignac, Landaul, Landévant, Languidic, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Pluvigner, Ploemel, Plouhinec, Sainte-Hélène.

 Syndicat mixte ria Etel

natureinsoliteenville@ria-etel.com

02 97 55 25 64



## BASSIN VERSANT DE LA RIA D'ÉTEL

Règlement du concours et bulletin de participation à télécharger sur le site des médiathèques de Kervignac et Languidic.

Envoi des photos : natureinsoliteenville@ria-etel.com



Ce concours est organisé dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, appelé localement "Eau jardin ria d'Étel". Il est ouvert à tous les résidents des communes du bassin versant de la ria d'Étel : Belz, Brandérion, Camors, Erdeven, Etel, Kervignac, Landaul, Landévant, Languidic, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Pluvigner, Ploemel, Plouhinec, Sainte-Hélène.

L'idée est de photographier la nature là où on ne l'attend pas. La biodiversité est partout et sait déjouer les éléments urbains pour s'exprimer. A vous de la dénicher !

Le concours s'adresse à 5 catégories de candidats :  
• Ecoles • Centres de loisirs • Espaces jeunes • Jeunes (moins de 17 ans) • Adultes (plus de 17 ans)  
Les 3 premiers de chaque catégorie sélectionnés par le jury seront récompensés.

De nombreux lots sont mis en jeu comme un nichoir à oiseaux, des graines pour fleurir les pieds de murs, des livrets, un composteur, un baptême de plongée ...

### POUR PARTICIPER :

Vous devez faire parvenir jusqu'au 21 février 2020 inclus, soit par mail :

[natureinsoliteenville@ria-etel.com](mailto:natureinsoliteenville@ria-etel.com)

ou soit par clé USB déposée au Syndicat mixte de la ria d'Étel, 20 route des 4 chemins à Belz :

- le bulletin de participation rempli et signé,
- le règlement signé,
- une photo sous forme numérique au format jpeg, 300 dpi, minimum 4 millions de pixels.

La sélection d'une quinzaine de photos par le jury sera faite entre le 21 février et le 9 mars pour une remise de prix le 3 avril 2020 à 18h30 à Nostang.

Vous trouverez le règlement du concours et le bulletin de participation à télécharger sur le site de la médiathèque de Languidic :

[www.mediathèque-languidic.fr](http://www.mediathèque-languidic.fr)



## Remise de l'Ordre National du Mérite à Camille Le Floch

"C'est avec plaisir et honneur qu'aujourd'hui, nous organisons la remise de la médaille de chevalier de l'Ordre National du Mérite à Camille Le Floch.

L'Ordre National du Mérite est un ordre français qui a été institué le 3 décembre 1963 par le Général De Gaulle. Il récompense les mérites distingués militaires, d'active ou de réserve, rendus à la nation française.

Aujourd'hui, le récipiendaire est notre ami Camille et nous sommes très heureux de partager sa joie et celle de sa famille. La proposition de nomination dans l'ordre du Mérite s'est faite pour Camille par la procédure d'initiative citoyenne, sur proposition de Monsieur Jean-Yves Lucas, Président de l'Association des Anciens Combattants et soutenue par plusieurs personnes ici présentes.

Nous sommes très heureux de partager ta joie et celle de ta famille. L'écrivain Jean De la Bruyère a écrit "On ne doit pas juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en sait faire".

Camille, tes qualités ont été appréciées au fil des années par toutes les personnes que tu as côtoyées. Tu as su les mettre au service des entreprises dans lesquelles tu as travaillé et notamment UKL, mais aussi au service de l'intérêt public pendant tes 31 années d'élu....

Tu as aussi été bénévole au service du monde associatif : à l'AS Kergonan 12 années, à l'office du tourisme de Languidic 12 années et à l'association des anciens combattants 30 années.

Je ne m'étendrai pas plus car les discours qui vont suivre vont nous rappeler ton parcours.

Je suis enchantée qu'un homme méritant reçoive sous nos yeux les insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au nom du Conseil Municipal et des citoyens de Languidic, je t'adresse mes félicitations les plus respectueuses".

**Discours de Patricia Kerjouan**





"Tu es né, cher Camille au village de Kerscoul un certain 19 juillet 1938, et tu useras, dès ton plus jeune âge, tes premiers fonds de culotte, sur les bancs de l'école communale de Kergonan, puis ce sera le collège Colbert de Lorient qui t'accueillera ensuite, où tu obtiendras brillamment le Brevet Commercial du premier degré. Après cela, tu fréquenteras le collège technique du Mans, afin de poursuivre ta formation.

En 1956, tu es de retour au pays et tu trouves un emploi de pompiste aux établissements Le Mélinier au "Moulin du Baudry". Tu y resteras jusqu'à ton départ pour le service militaire.

Comme la plupart des jeunes Français sous les drapeaux à cette époque, tu participeras, durant 27 mois, aux opérations en Algérie. Tu achèveras cette période mouvementée de ta vie avec le grade de brigadier chef et obtiendras par la suite la Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Algérie dès 1960, puis la Croix du combattant, en avril 1989 et le Titre de Reconnaissance de la Nation décerné en mai 1989, en témoignage des services exceptionnels rendus à l'occasion de ta participation aux opérations effectuées en Algérie.

Enfin, le 8 mai 1996, te seras remise la Médaille du Mérite de l'Union Nationale des combattants. A ton retour à la vie civile tu retrouveras ton poste au Moulin, poste que tu occuperas jusqu'en octobre 1964.

Après un bref passage à la salaison "La Scaven" à Bannalec, en 1966, tu intègres la coopérative de Kergonan qui deviendra par la suite l'UKL, Union Kergonan Languidic. Ta carrière professionnelle se poursuit à l'UKL.

Parallèlement à cette vie professionnelle bien remplie, en 1977, nous nous retrouvons au conseil municipal dans l'équipe de notre ami Jo Huitel, malheureusement trop tôt disparu.

Je serai son premier adjoint, quand tu seras choisi pour être adjoint aux finances, poste que tu occuperas sans interruption durant 31 ans, c'est-à-dire jusqu'en mars 2008, date à laquelle tu te retireras du conseil municipal.

Quittant la vie municipale, après la vie professionnelle, tu accepteras de prendre la présidence de la section locale des anciens combattants, section dans laquelle depuis 20 ans tu remplissais la fonction de trésorier. Tu assureras cette présidence pendant dix années,

jusqu'en 2018, comptant ainsi 30 années passées au service de tes camarades de combat.

A vous Cécile son épouse, à vous ses filles et à vous ses petits-enfants, vous pouvez être fiers de votre mari, de votre père et grand-père. C'est un homme de bien, un homme sage qui a toujours su où il allait, qui a toujours agi sans tapage mais avec une véritable rigueur intellectuelle et la volonté d'être efficace. Un homme de conviction qui sait convaincre, un homme loyal qui ne triche pas, un administrateur constamment soucieux du bien commun".

**Discours de Maurice Olliero**





## Fête des Menhirs de Kersolan : l'âge d'or

Née d'une idée de Gilbert François, président fondateur de l'Amicale Sportive de Kergonan, et de Pierre Olivier, à l'époque président de la Stiren, la première fête s'est tenue le dimanche 10 août 1969 sur un terrain proche des alignements de "Kersolan". Cette alliance improbable entre deux clubs concurrents sur le plan sportif, prenait là son essor.

Ce n'est que lors de la troisième édition que la fête migre au cœur des alignements sur un terrain boisé proposé par ses propriétaires. C'est également à ce moment que sur une autre idée de Pierre Olivier, le thème des gaulois apparaît sur la fête. Il associait donc menhirs et gaulois à la manière des bandes dessinées des aventures d'Astérix le gaulois.

Vêtus de peaux de bête et casqués, Pierre et une petite équipe se sont alors présentés au public et ont inauguré la première chasse au sanglier complétant alors des animations courantes de l'époque : des joutes inter-quartiers confrontant des équipes du bourg à celles de Kergonan, des rencontres de football féminin opposant des commerçantes des deux "Villages", ou encore des compétitions et démonstrations de lutte bretonne.



Rapidement dans un esprit d'innovation, les organisateurs ont institué des animations sur la journée du lundi : tout d'abord des courses cyclistes régionales, puis un concours de boules bretonnes en quadrette.

● **Vers la fin des années 80**, les membres du comité organisateur (réunissant des membres des deux clubs: AS Kergonan et Stiren) décident d'accoler un troisième jour à la fête. Le samedi verra alors





l'organisation d'un concours de boules mais en doublette cette fois, avec spectacle en soirée.

- **Au début des années 2000**, le comité désireux d'accroître la notoriété de la fête et espérant attirer un nouveau public dès le matin et le retenir au repas de midi, organisera durant quelques années, le dimanche matin, des compétitions de courses à pied sur route et randonnées dans les bois environnants.

- **En 2004**, afin d'accueillir un public plus large encore, les organisateurs instaurent la gratuité de l'accès au site et à toutes les animations.

- **En 2013**, le comité se lance dans l'organisation d'un troc et puces, nécessitant pour cela l'extension de son emprise vers une autre parcelle boisée jouxtant son terrain historique. En quelques années, ce troc et puces s'est imposé comme l'une des attractions phares du dimanche.

- **Au fil des décennies**, la scène de Kersolan aura permis de découvrir des groupes musicaux naissants, mais aussi d'accueillir des artistes reconnus, ainsi que nombre de groupes folkloriques locaux, régionaux ou même étrangers. Parmi les temps forts qui caractérisent la fête de Menhirs depuis des décennies, figurent les soirées concerts, les bals et

fest-noz sur le site savamment illuminé qui révèle, la nuit tombée, la magie incomparable des lieux. Complément indispensable aux animations proposées, la restauration a, de tout temps, contribué à la réussite de la fête. Depuis toujours, ses préposés ont cherché à se démarquer des autres manifestations en proposant, dès sa création, des menus atypiques, et toujours à des tarifs raisonnés.

Ils ont été les premiers, dans la région, à proposer des cuisses de poulet ou du sanglier grillés. Instaurée dès les toutes premières éditions, la fameuse cochonnaille au chaudron est devenue le symbole de la soirée du lundi et attire toujours une foule de connaisseurs. Les amateurs de crêpes, salées ou sucrées, ne sont pas oubliés puisque Kersolan dispose, avec ses 24 galettoires, probablement de la plus grande crêperie éphémère de la région.

## L'ÉDITION 2019 aura été, celle de l'âge d'or.

Pour célébrer ce cinquantenaire, le programme proposé (soirées de concerts avec les Ramoneurs de Menhirs, les SPAMS et Gérard JAFFRES ou encore Les Vrillés, Borderlines, Electro Bombarde Project et autres) aura réuni sur le site un public venu en masse. De mémoire de gaulois, jamais le bois n'aura connu une telle fréquentation. Miraculeusement épargnée tout au long du week-end par la météo d'un mois d'août particulièrement capricieuse, cette manifestation de l'été 2019 restera dans les esprits des visiteurs comme dans celle des bénévoles, une très belle édition.

Durant ces 3 jours, pas moins de 350 postes auront été occupés par des bénévoles adhérents (ou non) aux clubs organisateurs. Le comité les remercie et tient à y associer la municipalité et le personnel de ses services techniques ainsi que tous les sponsors pour leurs contributions. Actuellement engagés dans la préparation 2020, les organisateurs espèrent que l'aventure puisse se poursuivre longtemps encore.



# Association CESAR

Notre commune est riche de nombreuses associations très dynamiques et dont certaines animent les festivités de l'année.

Pour réussir ces animations, l'association CESAR met à disposition tables, bancs, chapiteaux et barrières.

L'association animatrice est redevable d'une cotisation qui permet à CESAR d'assurer l'entretien du matériel, les assurances, les contrôles des chapiteaux et le renouvellement de matériels suite à des pertes de plus en plus fréquentes.

Sur une année, cette cotisation permet un équilibre financier de l'association CESAR.



Celle-ci est composée de 9 membres dont 3 participent à chaque montage et démontage de chapiteaux.

Rappel pour l'association animatrice : mettre à disposition des bénévoles pour compléter l'effectif afin d'assurer le montage et démontage en toute sécurité.

**Correspondant : Jean Roussel 02.97.65.23.73.**



**Fit'forme plein air propose une activité physique pour tous, en plein air, dans notre commune comme dans tout le Pays de Lorient/Quimperlé.**

L'objectif est de profiter du grand air et de la nature pour entretenir sa forme et sa santé. Les séances sont animées par Léa Garnier, coach professionnelle. Elle propose une activité de gym et training, accessible à tous, que chacun pratique selon ses possibilités, dans le plaisir et la bonne humeur. On utilise le mobilier urbain (bancs, rambardes, poteaux...) ou du petit matériel comme des ballons, des élastiques, échelle au sol, etc.

Les séances durent une heure dont 45 minutes : accueil, échauffement, exercices, étirements.

Votre première séance découverte est gratuite. Ensuite, on vous demandera de prendre une adhésion (10 €) et on vous proposera des forfaits (valables 3 mois) :

- 5 séances pour 25 €
- 12 séances pour 55 €
- Illimité pour 75 €.

Avec ces forfaits vous pouvez venir sur n'importe quelle séance, dans les autres communes du territoire où se trouve un spot. Le planning est téléchargeable sur le site de l'association :

- <https://fit-forme-pleinair.fr/>

Les séances se déroulent sur le parcours de santé, rue de Pont Kerran, le mardi à 12h30 et le vendredi à 17h. Il suffit de venir sur place, en tenue de sport, avec votre bouteille d'eau.

**L'équipe Fit'forme plein air**  
**contact@fit-forme-pleinair.fr – 07.69.52.63.07.**

## Ouverture de la Maison des Associations

15 rue des Fleurs

La Maison des Associations est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. 12 associations occupent actuellement les 8 bureaux mis à disposition, certains étant mutualisés : Tennis club, Club de l'amitié, Office local d'animation, Défi Run, Chasseurs Saint Hubert, Ensemble Vocal et 5 Sections de la Stiren : Handball, Twirling, Arts et Mouvements, Karaté et Musique.

Certaines associations disposent également d'une boîte aux lettres.

2 salles de réunion (Camélia et Azalée) de 19 et 12 places, dont l'une équipée d'un rétroprojecteur, sont disponibles pour toutes les associations de Languidic avec une réservation à effectuer à l'accueil de la mairie.

La remise officielle des clés et des accès Internet a été effectuée le 5 décembre 2019.

## NOUVEAUX À LANGUIDIC

### Dominique Robin Pompes Funèbres du Blavet - Marbrerie

Dominique propose l'organisation d'obsèques. Il est à votre disposition pour établir l'étude de devis (obsèques/marbrerie) et la mise en place de contrats obsèques. Il peut aussi se déplacer gratuitement à votre domicile. Vente de plaques et fleurs artificielles. Permanence 24h/24h.

15, place du Général de Gaulle  
02.97.11.34.99 ou 07.86.42.54.87  
pompesfunevredublavet@orange.fr  
www.pompesfunebreslanguidic.fr



## REPRISES D'ACTIVITÉS

### Agence BOOA

Déjà connue car visible en bordure de la 4 voies dans la zone d'activité de Lanveur, l'agence BOOA, est désormais une société Languidicienne.

La mission pour les nouveaux concessionnaires, Céline et Jean-Luc Frontera avec leur équipe et partenaires locaux est de concevoir et réaliser des maisons en ossature bois dans le Morbihan, le Finistère et les Côtes-d'Armor.

Ils réalisent ainsi des projets sur mesure dont la fabrication des murs, menuiserie extérieure incluse, est assurée par l'usine Alsacienne du groupe Burger. Tout le reste des projets est intégralement réalisé localement. Fait remarquable, la pose des maisons s'effectue en une seule journée.

L'équipe de 8 personnes est constituée de conseillers en construction, de conducteurs de travaux et d'une coordinatrice de chantier.



64 Chemin des Prés - ZA de Lanveur  
02.97.81.18.80. - languidic@booa.fr  
www.booa.fr



### Philippe Guillaume EMG56

EMG56 est une entité juridique qui a repris 3 entreprises artisanales d'électricité, dont Daniel Le Moing Electricité de Languidic, afin de constituer un pôle d'artisans compétents, avec une structure commerciale et juridique.

Nous disposons de 10 techniciens, dont 3 affectés exclusivement à votre secteur, restant à votre disposition pour toute étude électrique.

Contact : 02.97.55.42.20  
emg56@orange.fr

## MARIAGES

- ▶ Le 06/07/2019 Christophe LE GOFF et Aurélie BEVAN
- ▶ Le 06/07/2019 Wilfried LABITTE et Aurélie LE PELLEC
- ▶ Le 06/07/2019 Sylvain PASCAL et Marie LE HEN
- ▶ Le 20/07/2019 Mikaël-Jordan FRANCIS et Juliette ELY
- ▶ Le 21/07/2019 Rui NOVAIS MARTIN et Tiphaine LE SAUSSE
- ▶ Le 03/08/2019 Anthony CADORET et Estelle LE BORGNE
- ▶ Le 16/08/2019 Maxime COUDRON et Emilie CARO
- ▶ Le 17/08/2019 Julien LUCAS et Aurore LE BOUÉDEC
- ▶ Le 31/08/2019 Benjamin LE GAL et Fabiola OLIVOS CAYETANO
- ▶ Le 31/08/2019 Sébastien BIENVENU et Meriam BEN SAAD
- ▶ Le 21/09/2019 Tony HARNOIS et Virginie LE MAIRE
- ▶ Le 12/10/2019 Yohann SERO et Fanny LE HUITOUZE

## NAISSANCES

- ▶ Le 20/03/2019 Mathis GUEHENNEC
- ▶ Le 07/06/2019 Théa PHILIPPE
- ▶ Le 11/06/2019 Gabin FLORANCE
- ▶ Le 22/06/2019 Julie CABELGUEN
- ▶ Le 15/07/2019 Naëla LE CORRE
- ▶ Le 22/07/2019 Lyana PABOUL
- ▶ Le 07/08/2019 Anaëlle IZIQUEL
- ▶ Le 10/08/2019 Faustine JACOMME
- ▶ Le 16/08/2019 Leïla LE BONDÉ
- ▶ Le 29/08/2019 Romy LE GUEN
- ▶ Le 30/08/2019 Arthur CAUGANT PINEAU
- ▶ Le 04/09/2019 Nolan BASTIEN RIO
- ▶ Le 06/09/2019 Élio GRAVELLE
- ▶ Le 12/09/2019 Élliot GUÉRIN
- ▶ Le 17/09/2019 Capucine LE QUELLENEC
- ▶ Le 23/09/2019 Margaux GOURDEN
- ▶ Le 25/09/2019 Leyanna DAGORNE
- ▶ Le 27/09/2019 Milig LE GONIDEC
- ▶ Le 30/09/2019 Liam KARNAY
- ▶ Le 04/10/2019 Adèle KERMORVAN
- ▶ Le 29/10/2019 Keïssy LE PINIEC
- ▶ Le 08/11/2019 Arthur GESLAIN
- ▶ Le 14/11/2019 Malo LE BIHAN
- ▶ Le 19/11/2019 Samy STÉPHANT

## DÉCÈS

- ▶ Le 31/05/2019 Eugène LE LOHER, 86 ans
- ▶ Le 04/06/2019 Etienne GUILLOUX, 78 ans
- ▶ Le 08/06/2019 René GILET, 83 ans
- ▶ Le 09/06/2019 Thérèse LE NOZAHIC née COURTET, 87 ans
- ▶ Le 24/06/2019 Louisa LE PALLEC née LE BOUÉDEC, 92 ans
- ▶ Le 27/06/2019 Nicolas LUCAS, 4 ans
- ▶ Le 05/07/2019 Jean-Louis BELLEC, 83 ans
- ▶ Le 06/07/2019 Pierre LE CROM, 83 ans
- ▶ Le 07/07/2019 Monique LE NORCY née PHILIPPE, 76 ans
- ▶ Le 15/07/2019 Anne Marie LE CROM née LE HÉJET, 79 ans
- ▶ Le 16/07/2019 Bernadette JÉGO née GUÉHÉNEC, 61 ans
- ▶ Le 16/07/2019 Jean FEVRIER, 96 ans
- ▶ Le 19/07/2019 Germaine LE MENTEC née DRÉAN, 83 ans
- ▶ Le 19/07/2019 Juliette CALONNE née CERF, 81 ans
- ▶ Le 22/07/2019 Aurélie LE GOULVEN, 91 ans
- ▶ Le 01/08/2019 Cécile COHONNER née KERBELLEC, 82 ans
- ▶ Le 04/08/2019 Denise ISAMBERT née SORET, 91 ans
- ▶ Le 14/08/2019 Lucie TRÉHIN née LE LOUËR, 89 ans
- ▶ Le 14/08/2019 Monique LE GOULVEN née TRÉHIN, 81 ans
- ▶ Le 01/09/2019 Maurice LE GAL, 81 ans
- ▶ Le 04/09/2019 Scholastique ALLOT, 91 ans
- ▶ Le 06/09/2019 Anne-Marie LE TORTOREC née LE PRIOL, 98 ans
- ▶ Le 11/09/2019 Edith DERUYTTER née BOCHÉ, 54 ans
- ▶ Le 13/09/2019 Jean-Paul LE VOUEDEC, 70 ans
- ▶ Le 16/09/2019 Roger AUDIC, 66 ans
- ▶ Le 18/09/2019 Béatrice BRÉART de BOISANGER, 86 ans
- ▶ Le 19/09/2019 Patrick BOUCHER, 68 ans
- ▶ Le 24/09/2019 Marie-Louise LE MERCIER née DUGOR, 80 ans
- ▶ Le 07/10/2019 Maria HENRIO née LE RÉZOLLIER, 91 ans
- ▶ Le 16/10/2019 Jean LE MAREC, 86 ans
- ▶ Le 23/10/2019 Lucienne RAUT née LE MOUËL, 83 ans
- ▶ Le 27/10/2019 Louis LEFEBVRE de PLINVAL-SALGUES, 68 ans
- ▶ Le 01/11/2019 Marie-Françoise LE PALLEC née PERRON, 82 ans
- ▶ Le 02/11/2019 Jean-Paul CLERGET, 71 ans
- ▶ Le 08/11/2019 Stéphane LEBLANC, 42 ans
- ▶ Le 10/11/2019 Angèle ROLLAND née LE GUÉHENNEC, 85 ans
- ▶ Le 19/11/2019 Jean-Marc LOYER, 59 ans
- ▶ Le 22/11/2019 Arthur KERCRET, 83 ans

## FAISONS SENS COMMUN DANS UN MONDE TROUBLÉ

La société post industrielle est devenue trop fragmentée avec des intérêts tellement divergents qu'il est presque impossible de rassembler les citoyens autour de la notion du vivre ensemble et du coup faire sens commun. 70% de nos concitoyens s'estiment heureux dans leur sphère privée. Cependant, ce pourcentage est trompeur dans la mesure où l'insécurité professionnelle, la pression du travail et la nécessité de résultats, l'éloignement du travail par rapport au domicile, rendent le bonheur de nos concitoyens fragile et aléatoire. Pour preuve, les combats unitaires des syndicats et des représentations professionnelles des salariés, jadis puissants, peinent aujourd'hui à mobiliser car entre temps le capitalisme a réussi à mettre en place des statuts différenciés, des horaires différents, à individualiser les postes de travail et finalement à diviser les salariés. La famille, jadis pilier stabilisateur de la société est elle aussi balayée par le torrent irrésistible de l'individualisme. Depuis plus de 40 ans, toutes les politiques économiques mises en place n'ont fait que conforter le capitalisme, encourager l'indivi-

dualisme par une consommation débridée entraînant notamment une désaffection religieuse.

Notre commune de Languidic n'échappe pas à cette situation et toutes les équipes municipales qui se sont succédées n'ont jamais trouvé de solution à cette problématique, ni proposer du sens commun.

En 2020, les Languidiciens seront appelés dans le cadre des élections municipales à élire une nouvelle équipe pour diriger la commune. Les listes qui seront constituées doivent prendre en compte la souffrance des Languidiciens. Pour cela, plusieurs conditions à remplir :

1 : Réinventer la démocratie participative, il faut faire en sorte que tout le monde se sente concerné,

2 : Instaurer une sorte de conseil des anciens : quand une société est dans la tourmente comme c'est le cas, l'expérience des personnes âgées doit nous aider à retrouver le sens des valeurs,

3 : Remettre du sens commun en redonnant une cohésion à la famille,

4 : Au niveau économique, la commune doit pratiquer une politique incitative à l'installation des entreprises pour plus d'emplois et de sécurité pour lutter contre le chômage.

5 : Initier des conseils de quartiers, lieux de rendez-vous des citoyens où le débat et la délibération seront la norme avant que le conseil municipal ne tranche.

C'est cela qui nous permettra de retrouver du sens commun à nos actions et à réinvestir la démocratie.

Lutter contre les égoïsmes par l'enseignement du partage en commençant par les enfants aussi bien à l'école qu'à la maison.

Voilà quelques défis importants auxquels notre commune est confrontée depuis des lustres.

**Bonne Année 2020 à toutes et à tous.**

**Mbaye Dione  
Languidic Alternative,  
Tous Ensemble**

Depuis plusieurs années, les différents gouvernements successifs ont mené des politiques d'austérité à l'encontre des collectivités territoriales, en leur imposant des restrictions budgétaires quand leurs compétences augmentaient et que le budget de l'état continue d'augmenter. Il est toujours plus facile d'imposer aux autres ce qu'on n'est pas capable d'appliquer soit même. Le gouvernement actuel enfonce le clou en réinstaurant un maximum de verticalité dans les décisions, limitant ainsi les libertés des territoires.

Des décisions phares, prises dernièrement risquent d'avoir des conséquences désastreuses à moyen terme, la suppression de la taxe d'habitation met les communes sous perfusion, car l'Etat s'est engagé à compenser cette perte de ressources pour les communes, mais jusqu'à quand. Quand on nous dit que l'Etat compense, il faut lire entre les lignes, ce n'est pas l'Etat sur son budget, mais les départements... N'oublions pas que ce sont les départements qui gèrent

de nombreuses affaires du quotidien tels que les collèges, de nombreuses structures et aides sociales, une partie des routes, les transports scolaires, entre autres... Ce qui semble être un beau cadeau fait aux citoyens n'est en fait qu'un cadeau empoisonné.

Les différentes exonérations de "charges" suite au mouvement des gilets jaunes sont en fait des exonérations de cotisations sociales, c'est donc des ressources en moins pour la sécurité sociale. La loi Veil du 25 juillet 1994 oblige l'Etat à compenser à l'euro près toute perte de financement due à un allègement de cotisations sociales. Or, pour la 1ère fois, le gouvernement dans son projet de loi de finance refuse la compensation, ce qui explique les déficits à venir de la sécurité sociale et notamment de la branche retraite. Ce sera donc à terme aux citoyens de payer pour de mauvaises décisions et donc des cadeaux empoisonnés.

Face à ces constats, au niveau local, nous ne pouvons plus faire

confiance aux politiques de dirigeants déconnectés de la réalité des territoires. Nous devons donc nous organiser pour que collectivement, nous puissions tendre vers une forme de résilience. Nos modes de vie doivent évoluer et l'individualisme nous enverra droit dans le mur. Sur la commune, le collectif doit l'emporter sur l'individu, les citoyens doivent être beaucoup plus impliqués dans les décisions communales, en s'appuyant sur les compétences de l'Agglo. Les citoyens ont un rendez-vous important en 2020, pour s'exprimer sur les choix d'orientation des années à venir lors des prochaines élections municipales, nous prendrons bien évidemment part à ce rendez-vous.

**A toutes et tous, nous vous souhaitons une excellente année 2020.**

**Languidic Osons l'avenir :  
Myriam Purenne,  
Mélanie Pennaneac'h,  
Gwénaél Le Galliot,  
Stéphane Trottier.**

# CALENDRIER 2020

## JANVIER

le 4 : loto (Vélo club) ; le 10 : vœux du Maire ; le 19 : matinée dansante (Club de l'amitié)

## FÉVRIER

Le 1<sup>er</sup> : AG et repas (Club de l'amitié) ; le 8 : repas raclette (Amicale G. Brassens) ; le 15 : couscous (ASK) ; le 22 : AG (Volée de Piafs) ; le 23 : AG (AFAC) ; le 26 : don du sang ; le 29 : Repas (Chasseurs Saint-Hubert)

## MARS

Le 7 : loto (Chasseurs Saint-Hubert) ; le 14 : Repas (amicale Jules Verne) ; les 15 et 22 : élections municipales ; les 28 et 29 : spectacle 25 ans (Rahed Koëd er Blanoeh)

## AVRIL

Le 5 : grand prix cycliste (Vélo Club) ; Bourse aux armes et militaria (Jeep 56) ; le 11 : loto (Club de l'amitié) ; le 12 : trail (Défi Run) ; le 18 : Printemps de Kergonan ; soirée (Rock Académy) ; le 29 : don du sang

## MAI

Le 1<sup>er</sup> : journée Twirling ; le 8 : cérémonie du 8 mai ; course (Essor Breton) ; le 9 : repas (Club de l'amitié) ; le 10 : courses (école de cyclisme Vélo Club) ; le 16 : théâtre (OMCC) ; le 23 : tournoi (ASK Foot) ; le 30 : loto (Lion's Club) ; le 31 : matinée dansante (Club de l'amitié)

## JUIN

Le 6 : tournoi de foot ; loto (Stiren Hand) ; le 20 : kermesse (Notre Dame des Fleurs) ; les 26 et 27 : théâtre (OMCC) ; le 27 : kermesse (Jules Verne) ; le 28 : kermesse (Georges Brassens)

## JUILLET

le 1<sup>er</sup> : don du sang ; le 13 : soirée moules frites (LFC) et feu d'artifice ; le 19 : noces bretonnes (Rahed Koëd er Blanoeh) ; le 29 : tous à Kergonan

## AOÛT

Les 1<sup>er</sup> et 2 : fête des chasseurs (Kergonan) ; les 8, 9 et 10 : fête des Menhirs (Kersolan) ; les 22 et 23 : concours de boules (la Boule Kergonanaise)

## SEPTEMBRE

Le 5 : forum des associations ; le 12 : loto (APEL collège Saint-Aubin) ; le 23 : don du sang ; le 26 : repas (CCAS)

## OCTOBRE

Le 3 : fest noz (Rahed Koëd er Blanoeh) ; le 10 : loto (Club de l'amitié) ; le 17 et 18 : théâtre (Parents Live) ; le 31 : boum Halloween (amicale Georges Brassens)

## NOVEMBRE

Le 7 : repas dansant (Twirling) ; le 8 : matinée dansante (Club de l'amitié) ; le 11 : cérémonie du 11 novembre ; le 15 : Troc et puces (LFC Jumelage) ; le 22 : marché de Noël (OLA) ; le 28 : soirée Sainte-Barbe (amicale des pompiers)

## DÉCEMBRE

Les 4, 5 et 6 : téléthon ; le 6 : rando VTT et pédestre (vélo club) ; le 9 : don du sang ; le 24 : arrivée du Père Noël à Kergonan